

Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-04-22-19 | Affaires foncières - Acquisition cession échange de parcelle rue Pierre Sémard en vue de la création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés :

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de la propriété des personnes publiques,
- La délibération n°2020-10-15-36 du Conseil municipal du 15 octobre 2020,
- Les avis du pôle d'évaluation domaniale du 17 juillet 2020 et du 22 mars 2021.

Considérant :

- Que pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires, générés par les projets de développement et de renouvellement urbains qui s'opèrent sur le quartier de la Cité des Familles, la Ville envisage la réalisation d'un nouvel équipement scolaire,
- Qu'à cette fin, il pourrait être acquis auprès de la SNCF un terrain d'une superficie d'environ 10 677 m² à détacher de la parcelle plus importante cadastrée section AI numéro 0504 située rues des Bleuets et Pierre Séward,
- Qu'il pourrait également être détaché une superficie d'environ 153 m² de la parcelle cadastrée section AI numéro 503 appartenant à la Ville, le surplus lui demeurant, en vue de son rattachement aux emprises de la SNCF,
- Que cette opération pourrait s'opérer moyennant la somme forfaitaire de 550 000 €, hors taxes, TVA et autres frais d'actes en sus à la charge de la Ville acquéreur,
- Que cette somme est compatible avec les avis rendus par le pôle d'évaluation domaniale du 17 juillet 2020 et du 22 mars 2021,
- Que cette opération foncière pourrait s'opérer par l'acquisition par la Ville d'une partie de AI 504 et la cession à la SNCF d'une partie de AI 503, par un échange parcellaire avec soulte, ou par un apport en nature ou tout autre montage similaire.

Décide :

- De procéder à la mise en œuvre de l'opération foncière susvisée moyennant la somme de 550 000 €, hors taxes, TVA et autres frais d'actes en sus à la charge de la Ville acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121484-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021

Département :
SEINE MARITIME

Commune :
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 02/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
P.T.G.C. Rouen
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale Cité administrative 76037
76037 ROUEN CEDEX 1
tél. 02 32 18 92 11 -fax
ptgc.seine-
maritime@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

